

**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL du 11/04/2024**

Le onze avril deux mil vingt quatre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Raphaël GUTTY Maire.

**Présents :** Dominique BABAUD, Klaus BALZER, Xavier BRANQUET, Christine CARRON, Nicolas CARRON, Raphaël GUTTY, Thibault MOULARD, Rachel POITRASSON, Frank VASSEUR, Jean-Marc VEYRON LA CROIX.

**Quorum atteint : 6**

Absente excusée : Caroline MORTIER

**-I- DESIGNATION du ou des SECRETAIRES de SEANCE**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

R.GUTTY demande qui veut être secrétaire. D.BABAUD est secrétaire de séance.

**-II- APPROBATION du PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 16 février 2024**

R.GUTTY demande si tous les conseillers ont reçu le PV du 16 février 2024. Avez-vous des remarques, des observations à formuler ? Deux petites rectifications ont été apportées.

Le PV est adopté à l'unanimité.

**-III- RAPPEL de l'ORDRE du JOUR :**

- 1- Démission
- 2- Vote compte administratif 2023
- 3- Taux d'imposition
- 4- SYDER
- 5- Fongibilité des crédits
- 6- Crédits de formation des élus
- 7- Affectation des résultats par anticipation
- 8- Vote du budget 2024
- 9- Travaux des commissions
- 10- Questions et informations diverses.

**-1- DEMISSION :** R.GUTTY nous informe de la lettre de démission de Madame Caroline MORTIER pour raison personnelle.

**-2- VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 :**

R.GUTTY sort de la salle et ne prend pas part au vote. K.BALZER doyen du conseil, propose de voter à mains levées pour valider ou non le compte administratif 2023.

Vote pour validation : 9

**-3- TAUX D'IMPOSITION :**

Proposition de voter pour ou contre ne pas augmenter les taux d'imposition.

Vote pour ne pas les augmenter : 10

**-4- SYDER :**

Dorénavant l'éclairage public est fiscalisé, il est à la charge des propriétaires moiréens. La somme de 6 500 € sera répartie entre eux.

X.BRANQUET souhaiterait que les lumières soient éteintes à 23 heures, au lieu de 22 heures. Il lui ait indiqué que c'est le SYDER qui planifie les horaires.

**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL du 11/04/2024**

**-5- FONGIBILITE DES CREDITS :**

Une demande est faite pour que le Maire puisse libérer des crédits en cas d'urgence sans passer par le conseil. Cette fongibilité des crédits se situerait à hauteur de 7,5% du budget.

Vote pour : 10

**-6- CREDIT DE FORMATION DES ELUS :**

Un crédit obligatoire de formation des élus est disponible à hauteur de 2% du budget.

Vote pour : 10

**-7- AFFECTATION DES RESULTATS PAR ANTICIPATION :**

\* résultat d'exploitation au 31 décembre 2023, excédent : 168 952.66 €

\* résultat reporté en fonctionnement (002) : 168 952.66 €

\* résultat d'investissement reporté (001), excédent : 44 535.09 €

**-8- VOTE DU BUDGET 2024 :**

S. APPERCEL-CONVERT nous détaille le budget fonctionnement/investissement. T. MOULARD demande si ce document peut-être vulgariser afin qu'une personne non spécialiste puisse comprendre ce tableau. Ce sera fait et mis sur le site de la Mairie.

Vote du budget proposé, pour : 10

**-9- TRAVAUX DES COMMISSIONS :**

**PLU :**

\* R.GUTTY a reçu deux bureaux d'études : le 28 Février 2024, Monsieur BENOIT de Mosaïque environnement, et le 12 Mars 2024, Madame GRIEU d'AUA. Nous avons reçu le devis de Mosaïque environnement, et nous attendons celui d'AUA. Un contact a été pris avec un troisième bureau d'études, Madame Nathalie PONT d'URBA 2P, mais cette dernière ne sera pas disponible avant 6 Mois. Une réunion de la commission PLU sera organisée dès réception du deuxième devis.

**VOIRIE :**

\* Le 25 Mars 2024, un bornage a été réalisé chemin du Tacot/impasse Lanfert, avec le cabinet Fleury, Messieurs Éric CAILLAUX, R.GUTTY et X.BRANQUET. En attente de retour.

\* Prévoir le curage des bassins du Boucairon et de Terre Noire avant les orages d'été.

\* La route Panoramique et l'impasse du Thalebard seront refaites. Un bon pour accord sera envoyé à la Communauté de Communes. A l'occasion de ces travaux, un mail sera envoyé au SIVEO pour refaire les canalisations vieillissantes.

**SAVA :**

\* Suite au courrier de Monsieur ARRICOT à propos de malfaçons citées dans un rapport d'expertise concernant les travaux séparatifs du Charmetton, R.GUTTY a écrit au Président du SAVA, Monsieur Gérard, CHARDON pour résoudre ce problème.

**LOISIRS :**

\* X.BRANQUET nous informe d'une présentation d'objectifs concernant le tourisme à travers le Beaujolais et notamment sur le chemin du Tacot. Cette présentation a eu lieu le 9 avril 2024 salle du Préau avec Rhône tourisme et le COPIL.

**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL du 11/04/2024**

\* X.BRANQUET a pris contact avec les BTS aménagement paysager de la Maison Familiale et Rurale (MFR) de Chessy, pour définir un projet en commun (passages à talons, réfection des murets en pierres sèches, implantation de nichoirs, mise en place de haies champêtres, etc...). Par ailleurs, nous avons reçu le devis pour mettre une table de pique nique sur le chemin du Tacot avec vue dégagée.

Lecture d'un mail de Madame Blandine COLLIN pour l'organisation, lors des journées du patrimoine, d'une exposition photos d'hier et d'aujourd'hui de la commune de Moiré en lien avec les communes environnantes. Une réunion de concertation avec la commission loisirs-vie associative, le comité des fêtes et Madame B.COLLIN devra se faire pour voir la faisabilité du projet.

**BATIMENTS :**

\* K.BALZER nous indique que lors de la dernière tempête certaines ardoises du toit du clocher de l'église se sont soulevées et ont glissé. Plusieurs devis sont à l'étude. Déclaration d'assurance faite à Groupama.

\* K.BALZER nous informe que le menuisier a modifié les abat-sons de l'église ; vérifier lors de la prochaine tempête que la pluie ne rentre pas par le clocher. Le menuisier a changé le carreau cassé et une planche de l'escalier.

\* Monsieur Lucas BERLIET a donné sa dédite de l'appartement qui l'occupait au-dessus de la Mairie. Celui-ci sera libre à partir du 14 avril 2024, un état des lieux est arrêté le lundi 15 avril 2024 à 17h00. Un appel à candidature a été lancé sur PanneauPocket. A ce jour nous avons reçu quatre demandes. Le conseil a opté pour attribuer le logement à Madame Laurence GOUTORBE.

**FLEURISSEMENT :**

\* J-M.VEYRON LA CROIX a fait établir plusieurs devis : établissements REY à Morancé et FERRIERES à l'Arbresle. Le devis très compétitif des Ets Ferrières a été retenu pour la somme de 1 028 € au lieu de 1 143€. A noter que la commission a choisi des plantes vivaces et des arbustes résistants à la sécheresse, et non des annuelles afin de ne pas acheter des plants chaque année. Nous organiserons une journée « plantation » le samedi 20 avril 2024.

**BULLETIN MUNICIPAL :**

\* J-M.VEYRON LA CROIX a finalisé la maquette qui a été validée par le conseil. Il précise que les publicités couvrent qu'une moitié du financement, et que l'année prochaine nous devons chercher plus de sponsors.

**SIVU :**

C.CARRON : Depuis 2013 le SIVU J.BOREL a délégué la gestion à l'ACPPA. Le projet pour 2024 est le nouvel établissement. C.CARRON nous relate les différents travaux prévus pour l'agrandissement de l'EPHAD. L'ACPPA a présenté un 1er projet à l'ARS avec une demande de subvention qui a été refusé par manque de mise en conformité, notamment pour les ascenseurs.

Au niveau du budget , il est proposé que l'excédent de fonctionnement soit porté au budget 2024 pour 183 412.43€ en investissement, somme qui permettrait les travaux de mise en conformité et l'achat des terrains pour le nouveau bâtiment. L'ACPPA déposera un 2ème projet auprès de l'ARS.

**SALLES DES FETES :**

\* D.BABAUD souhaite faire vivre un peu plus le village. Par exemple, en étudiant le prix des locations de salles au cas par cas, pour des activités culturelles (théâtre, concerts, jeux, expositions temporaires, activités physiques). Il est évident qu'une location adaptée pas trop onéreuse devrait être proposée pour ne pas grever les sollicitations dans ce domaine. La création d'une association en bonne et due forme sera

**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL du 11/04/2024**

requis, condition sine qua non pour organiser ce genre de prestation. L'achat d'une estrade deviendra indispensable pour les prestations des artistes.

F.VASSEUR demande s'il est possible que le comité des fêtes en soit le promoteur. D.BABAUD n'y voit pas d'inconvénients, mais rappelle que c'est une charge un peu plus lourde en matière d'organisation, de tarification, de rapport avec la SACEM et les artistes. K.BALZER réunira le Comité des fêtes avec les commissions Salles des fêtes et Loisirs-Vie associative.

\* L'isolation acoustique de la salle du Préau a été validée par la commission. T.MOULARD s'est occupé de faire établir plusieurs devis, 13 000€, 8 000€, et pour le dernier 5 000€. Il se propose de rechercher des offres supplémentaires. En attendant, le conseil valide par principe le devis de 8 000€ et lui demande de faire étudier également l'insonorisation de la Chapelle. Une demande de subvention sera faite en conséquence.

\* Le club des amis du Jeux-Di fonctionne les jeudis de 14h à 17h depuis le 26 janvier 2024 salle du Préau. Pour rappel, ce club propose de jouer à divers jeux de société mais de découvrir aussi de nouveaux jeux comme le Tock ou le Quoridor. Avec les beaux jours, les pétanquistes seront les bienvenus. F.VASSEUR fait remarquer qu'un des deux placards du comité des fêtes a été récupéré par ce club sans les avertir et que la serrure a été changée. D.BABAUD reconnaît ce manquement et présentera ses excuses à la Présidente Laure DUFLOUX.

\* La commission a étudié une demande de la Gymnastique Volontaire des Pierres Dorées (GVDPD), association loi 1901 créée en 1979 dont le siège social se trouve à Frontenas. Elle aimerait utiliser la salle du Préau de l'année scolaire 2024/2025, les mercredis matin en deux sessions de cours de yoga. La commission accepte et lui proposera une convention impliquant un tarif annuel de 200 € pour palier aux frais énergétiques.

\* F.VASSEUR nous signale deux événements à venir du comité des fêtes, le 5 mai 2024 une randonnée pique-nique et le 6 juillet 2024 la fête de la Saint Pierre.

**CIMETIERE :**

\* Monsieur Frédéric NOSPEL a rendu le couvercle en marbre de la niche du columbarium, que D.BABAUD a réinstallé.

\* Trois renouvellements de concessions ont été mis à jour.

\* Plusieurs concessions à l'abandon peuvent être reprises, aucune urgence pour faire intervenir une entreprise, il y en a suffisamment de disponibles à la vente.

\* La tarification de renouvellement des concessions reste inchangée.

**INFORMATIQUE :**

\* Une personne du Boucairon nous a signalé des problèmes de connexion à la fibre, et notamment la distance trop élevée constatée par l'opérateur Free du point de connexion possible entre la côte d'Angy et le Boucairon (750 Mètres). D.BABAUD a pris contact avec les différents interlocuteurs et notamment XPFibre qui est en charge du déploiement de la fibre sur la commune. D.BABAUD suit cette affaire de près.

\* Un rendez-vous est pris jeudi 18 avril 2024 avec un informaticien, pour régler quelques installations à la Mairie.

\* Stéphanie et Jean-Marc ont travaillé sur le site WEB de la Mairie pour quelques modifications.

**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL du 11/04/2024**

**-10- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

\* R.GUTTY nous indique qu'il faudra délibérer pour éventuellement remplacer C.MORTIER dans les commissions ou elle apparaissait.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :**  
**2024**

Séance levée à 21h18

Le Maire,  
Raphaël GUTTY



A blue circular official stamp of the Mayor of Moiré, Rhône, is placed over the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE MOIRÉ' at the top and 'RHÔNE' at the bottom, with a central emblem. The signature is written in black ink over the stamp.

Le Secrétaire de séance,  
Dominique BABAUD



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. BABAUD', is written over the text.